



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 73541

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur l'allongement de la durée prise par ses collègues du Gouvernement pour répondre aux questions écrites des parlementaires. En effet, si la période référendaire et celle du récent remaniement gouvernemental ont pu retarder les réponses apportées, il n'en reste pas moins que les retards s'accumulent et dégradent ces moyens d'information et de contrôle parlementaire par les députés et les sénateurs. Un rappel à l'ordre de pré-début de session serait donc particulièrement utile en septembre, pour que les retards puissent être rattrapés avant le début octobre. Il lui demande donc s'il compte mettre en place cette directive auprès de ses collègues du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement auprès du Premier ministre a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'il a récemment appelé l'attention de ses collègues sur le souhait légitime des parlementaires d'obtenir une réponse rapide aux questions écrites. Celles-ci sont un instrument d'information, de contrôle parlementaire et surtout de dialogue auquel le Gouvernement attache une très grande importance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73541

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8490

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11618